

## Séance du 7 juillet 2016

---

L'an deux mille seize, le sept juillet, les Membres du Comité Syndical se sont réunis à dix-huit heures trente, à la suite d'une convocation en date du vingt-huit juin, sous la présidence de Madame Marie-Christine MAILLART, Présidente.

### **Etaient présents :**

Pour Dommartin : Messieurs Christian PALLIER et Francis TANGHE.

**Absents** : Madame Martine CHANOINE, procuration donnée à Monsieur Christian PALLIER et Monsieur Alain BOILLY excusé.

Pour Cottenchy : Madame Marie-Christine MAILLART, Monsieur Christian FIRMIN et Monsieur Hervé NOWAK.

**Absent** : Monsieur Jean-Paul PETIT, excusé.

---

### **Rapport annuel 2015 de la Nantaise des Eaux**

Le rapport annuel est présenté par le directeur technique de l'agence de Rosières en Santerre Monsieur ROY et le responsable d'agence de Corbie Monsieur MARMELEIRA.

#### Compte rendu technique :

Voici les principaux points énoncés par Mr MARMELEIRA :

- Rendement de 89%
- Volumes prélevés de 35 224 m<sup>3</sup> (+8% / 2014). Volume consommé de 31 369 m<sup>3</sup> (+10% / 2014).
- Longueur totale du réseau : 7.25 kms
- Pas de dépannage au niveau du réseau de distribution
- Le réservoir a été nettoyé (1 fois par an)
- Conformité des analyses bactériologiques et physico-chimiques
- 7 fuites réparées. Grâce aux campagnes de recherches de fuite (1 fois par semestre), le rendement du réseau a pu être amélioré pour 2015.

#### Propositions d'améliorations pour l'année prochaine :

- Problème de chloration de la station de pompage dû à l'humidité, pas assez aéré.
- Forte dégradation de l'échelle causée principalement par la rouille

#### Rapport financier :

- 329 abonnés
- Volume facturé : 28 591 m<sup>3</sup> (+9,5% / 2014)
- Total des recettes de vente d'eau : 57 073 € (49 132 € en 2014)

## **Délibérations**

- Rapport annuel 2015 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Madame la Présidente rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Après présentation de ce rapport, le Comité Syndical :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération  
Décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

## **Informations diverses**

- Madame la Présidente fait part aux membres du Syndicat d'un courrier du Conseil Départemental concernant une redevance due par le Syndicat des Eaux en raison de l'occupation de son domaine public par des ouvrages de distribution d'eau. Le montant de cette redevance s'élève à 33,04 € par kilomètre de réseau.

Il se trouve qu'il y a une erreur au niveau du linéaire déterminé par le Conseil Départemental qui est de 10,02 kms.

Un courrier leur a été transmis afin de rectifier la longueur du réseau d'eau à 1,5 kms pour les départementales D116 et D75, en précisant que le réseau ne concerne que le bourg centre, que le Paraclet a son propre captage et que les fermes isolées ont leur ouvrage propre.

La séance est levée à 20 heures 00.